

FEC



**Fédération des Entreprises
du Congo**

**Synthèse du Rapport d'activités du Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018
Kinshasa, le 23 mai 2019 (PULLMAN HOTEL)**

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

En vertu des dispositions de l'article 12 des Statuts révisés et coordonnés régissant la Fédération des Entreprises du Congo, nous voici réunis aujourd'hui pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018 de notre Fédération.

De même l'article 13 de nos Statuts fait-il obligation au Conseil d'Administration de présenter à l'Assemblée Générale, réunissant tous les membres, le Rapport d'activités de la Fédération couvrant l'exercice écoulé.

Pour nous y conformer, je vais, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration et Président national de la Fédération des Entreprises du Congo, dresser le bilan des activités réalisées par notre Fédération en 2018.

Mais avant toute chose, permettez-moi, de remercier et de saluer, au nom de tous les membres du Conseil d'Administration et au mien propre, chacun d'entre vous pour sa présence qui témoigne de son attachement placée en notre Fédération.

Je voudrais également, remercier personnellement chacun de vous pour le soutien matériel, financier, et moral ainsi que pour les contributions de toute nature que vous avez apportés à notre Fédération, soutien et contributions sans lesquels il ne serait pas possible à la FEC d'assurer la défense et la promotion de nos activités.

Je voudrais ainsi relever et saluer l'intervention de l'Association Congolaise de Banques (ACB), qui en plus des cotisations statutaires payées individuellement par chacune des banques membres, a facilité la mise en place d'un mécanisme qui a permis à notre Fédération de bénéficier des recettes additionnelles soulageant ainsi un tant soit peu certaines difficultés de trésorerie à la réduction de l'activité l'économique constatée depuis quelques mois.

J'exhorte donc chacun de nous, à cultiver davantage l'esprit corporatiste qui doit nous animer et la détermination dont nous devons faire preuve en faveur de votre Fédération. J'en appelle à chacun afin de mutualiser nos efforts et nos moyens et donner à la Fédération les ressources nécessaires dont elle a besoin pour accomplir efficacement sa double mission à savoir, défendre et promouvoir les intérêts de nos entreprises.

Cet esprit de corps doit sans cesse imprégner nos actions et nos interventions car c'est dans l'union et l'unité que nous saurons bâtir ensemble.

Pour ma part, je tiens, ici, à vous assurer faire tout ce qui est en mon pouvoir pour mériter davantage votre confiance et accomplir au mieux ce rôle de porte-voix de la première organisation professionnelle, représentative du secteur privé en République Démocratique du Congo.

**Mesdames et Messieurs,
Chers membres,**

Je m'en voudrais de ne pas saluer la présence parmi nous de nos collègues qui viennent des Provinces, je tiens ici à leur adresser mes salutations particulières et leur souhaiter un agréable séjour.

De même, j'adresse mes cordiales salutations à tous les membres de la Fédération, répartis sur l'ensemble du territoire national qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu se joindre à nous cet après-midi.

Aux uns et aux autres, veuillez trouver ici l'expression de mes sincères remerciements.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

En pareille circonstance, qui témoigne de l'unité de notre réseau, j'ai évidemment une pensée toute particulière pour ceux de nos membres, collègues, compatriotes et proches qui nous étaient chers, mais que l'Eternel a rappelés auprès de Lui au cours de l'exercice passé, les arrachant ainsi à notre affection.

En mémoire de toutes ces personnes qui nous ont quittés, je vous prierais de lever et de bien vouloir observer une minute de silence.

Je vous remercie.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Avant de passer à la présentation formelle du Rapport d'activité de la FEC pour 2018, je suis convaincu que vous me pardonneriez de prendre quelques minutes supplémentaires pour commenter l'actualité institutionnelle de notre pays qui a vu lundi, la nomination du nouveau Premier Ministre de la République Démocratique du Congo.

Cette décision de nommer le Professeur Sylvestre Ilunga Ilunkamba Premier Ministre, est une excellente nouvelle pour notre pays.

Permettez-moi donc de le féliciter chaudement au nom de l'ensemble des membres de la FEC, ainsi qu'en nom personnel, et lui présenter nos plus sincères vœux de succès dans la tâche qui l'attend.

Je ne doute pas qu'avec son expérience de la vie politique congolaise, ses compétences en matière financière et budgétaire, son profil d'économiste, qui a eu à traiter de la réforme des entreprises publiques de l'Etat au sein du COPIREP, avant de devenir lui-même le patron de la SNCC, il saura faire les choix qui s'imposent parmi les innombrables défis qui ne manqueront pas de présenter à lui.

Qu'il soit assuré du soutien constant de la FEC dans ses actions, comme elle l'a toujours fait, soutien exigeant parfois, ce qui donne de la valeur à nos prises de position, mais toujours constructif.

Cette nomination est une excellente nouvelle, car elle va permettre à notre pays de clore le cycle électoral, ouvert formellement au 2^{ème} semestre 2018, avec l'installation d'une des principales institutions de notre pays.

La période que nous venons de vivre en RDC, et on doit une nouvelle fois en remercier et en féliciter Son Excellence, le Président Joseph Kabila Kabange, a abouti à la première transition démocratique civilisée dans l'histoire de notre pays avec l'élection de son Excellence, le Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, auxquels je présente mes hommages les plus déférents, à l'élection des Honorables Nationaux et Provinciaux, des Sénateurs et des Gouverneurs, a dessiné un nouveau paysage institutionnel qui préside désormais aux destinées de notre Nation.

Le temps des votes et des urnes étant passé, il est désormais urgent de se tourner vers l'action afin de faire redémarrer une machine économique qui tourne au ralenti depuis trop longtemps désormais.

Si l'impératif démocratique se devait d'être placé au-dessus de toutes les contingences, les conditions sont désormais réunies pour passer à une nouvelle étape. Il faut relancer la machine, c'est-à-dire redonner au secteur privé l'envie de s'engager.

C'est pourquoi, à la Fédération des Entreprises du Congo, nous appelons de nos vœux, la constitution la plus rapide possible du nouveau Gouvernement.

Nous souhaitons, qu'appuyé par le Parlement, le Gouvernement soit mis en capacité d'engager les réformes nécessaires, qu'elles soient ponctuelles et à court terme, pour lever les freins les plus criants de notre économie, ou plus structurelles pour tracer la voie du développement sur laquelle notre pays doit s'engager.

Car si la situation est difficile au quotidien pour nos opérateurs, en raison de l'attentisme et de l'immobilisme consécutif aux périodes que nous avons connues, notre trajectoire économique l'est encore plus.

Je n'ai eu de cesse de rappeler à cette tribune et ailleurs, la nécessité absolue pour un pays tel que le nôtre d'engager une politique de diversification de l'économie, surtout quand la conjoncture minière internationale nous en donnait les moyens.

Faute d'avoir saisi cette opportunité, nous nous retrouvons aujourd'hui dans le groupe des pays africains à la traîne. Le F.M.I. indique ainsi, dans sa dernière livraison sur les *Perspectives Economiques Régionales d'avril 2019* que la croissance, qui en Afrique Subsaharienne devrait passer de 3% en 2018, à 3,5% en 2019 et 5% pour les pays diversifiés au nombre de

21. Malheureusement, je cite, cette croissance : « devrait rester anémique à court terme dans les 24 autres pays qui sont davantage tributaires des ressources naturelles. Ce Groupe de pays abritant les deux tiers environ de la population régionale, il s'ensuit que la majorité des habitants verra son niveau de vie s'améliorer beaucoup plus lentement. »

Je cite encore

« Dans les pays les plus riches en ressources naturelles mais à moins forte croissance, il est urgent de procéder aux ajustements budgétaires requis face à la baisse des produits de base, **d'introduire les réformes nécessaires pour favoriser la diversification économique** et remédier rapidement aux incertitudes entourant l'action publique. »

J'exhorte donc le nouveau Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que cesse cette malédiction, qui voit les pays les mieux dotés en ressources naturelles, rester à la traîne de ceux qui n'ont rien d'autre que leur volonté d'avancer et de changer leur sort.

A la Fédération des Entreprises du Congo, nous sommes prêts. Nous nous sommes préparés durant toute cette période en rédigeant un mémorandum que nous adresserons au Gouvernement et aux plus Hautes Autorités de l'ETAT dès l'installation du nouveau Gouvernement et qui une série de mesures à court, moyen et long terme pour redynamiser l'économie.

Celles-ci sont divisées autour de 77 sous-thèmes et 172 actions qui sont regroupées dans 15 chapitres que sont :

- La sécurité juridique et judiciaire des investissements
- Le secteur minier
- Le secteur agricole
- Le secteur des télécommunications
- Le secteur manufacturier
- Le secteur des banques et assurances
- Le secteur du commerce
- Le secteur de l'électricité et de l'eau
- Le secteur de transport et infrastructure
- La fiscalité et la parafiscalité
- L'emploi et la sécurité sociale
- Le secteur des hydrocarbures
- Les PME, Femmes et Jeunes Entrepreneurs
- Le secteur du tourisme
- Le secteur forestier.

Ces mesures sont le fruit de plusieurs années d'expérience au sein de la FEC, des difficultés rencontrées, et synthétisent ce que nos membres estiment être nos priorités pour leur permettre de développer leurs activités.

Mais toutes ces mesures ne produiront aucun effet, si l'Etat ne se dote pas d'une Administration efficace. Les ministres aussi brillants et volontaires soient-ils ne peuvent se substituer à leurs Administrations qui au quotidien sont les interlocuteurs de nos opérateurs. J'appelle donc le nouveau Gouvernement à faire de la **redevabilité** et de la **responsabilité**, les maîtres mots de son action vis-à-vis des agents de l'Etat, mais également de lui-même.

Malheureusement nous ne pouvons pas travailler, quand en matière fiscale certains textes ne sont pas appliqués, quand d'autres qui n'existent pas le sont, quand en matière judiciaire nos opérateurs ne disposent d'aucune lisibilité et de prévisibilité dans l'application des règles juridiques et judiciaires, quand en matière douanière, nos opérateurs sont soumis à des difficultés et tracasseries permanentes rencontrées dans les opérations qui poussent la plupart d'entre eux à contourner la Loi ou s'arranger avec elle.

Il est donc indispensable d'engager une transformation de l'Administration, afin d'en aligner le fonctionnement sur les objectifs de l'Etat, et de l'Etat uniquement. Néanmoins cette situation perdurera si certaines conditions ne sont pas remplies, comme notamment de s'assurer que :

- l'Etat pourra disposer de revenus suffisants pour financer son fonctionnement courant, ce qui passe par la création de budgets réalistes, au regard des prévisions de recettes, et de dépenses raisonnables au regard des missions de l'Etat.
- L'autorité de l'Etat soit restaurée sur ses agents, par une politique volontariste de contrôle et de suivi de ses agents.

Nous avons besoin que l'Etat nous aide à l'aider et alors les énergies pourront se libérer.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Après cette introduction liée à l'actualité institutionnelle de notre pays et qu'à ce titre, vous ne retrouverez pas dans le texte qui vous a été remis car il avait été préparé au préalable, je me propose de revenir à l'objet même de notre rencontre pour vous présenter le Rapport d'activités de notre Fédération de l'exercice 2018 élaboré par votre Conseil d'Administration.

Ce Rapport, réparti en six chapitres, reprend les différentes activités menées par la Fédération pendant l'année 2018 en faveur de ses membres, tant sur le plan consulaire que syndical, aussi bien au niveau de l'Administration Centrale qu'au niveau des Provinces.

Ce Rapport contient également des informations essentielles portant sur l'évolution de l'environnement économique au niveau international et national ainsi que les perspectives pour l'année 2019.

Vous avez toute latitude pour le consulter en ligne à partir de notre site institutionnel ou le télécharger. Néanmoins, le résumé de ce Rapport d'activités que je vais vous présenter succinctement, vous sera distribué.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres**

Sur le plan international, l'activité économique a connu une baisse par rapport à 2017. En effet, l'économie mondiale a enregistré pour 2018 un taux de croissance de 3,6% contre 3,8% réalisé l'année antérieure.

Au niveau national, la situation n'est pas aussi alarmante qu'on le présageait. En dépit des perspectives difficiles liées à la conjoncture internationale et à l'incertitude qui caractérisait l'organisation des élections présidentielles et législatives avec des tumultes politiques y relatifs, l'activité économique en RDC s'est nettement améliorée par rapport à 2017.

Le taux de croissance économique s'est établi à 4,1% en 2018 contre 3,7% réalisé en 2017, soit une progression de 0,4 point de pourcentage impulsée largement par l'augmentation de la production minière.

Si l'économie congolaise a su résister à la morosité de l'environnement économique international, c'est notamment grâce aux cours mondiaux des matières premières exportées depuis la RDC, qui se sont maintenus à un niveau élevé par rapport aux deux dernières années, à une production nationale en cuivre et cobalt jamais atteinte jusque-là, ainsi qu'à la mise en application de certaines réformes liées à la révision du Code minier qui ont eu pour effet de favoriser le rééquilibrage dans le partage de revenus provenant du secteur minier.

Ces différents facteurs ont permis au pays d'engranger des ressources additionnelles qui ont amorti les pressions sur la demande des devises et contenir de ce fait le taux de change et l'inflation.

Sur le marché des biens et services par exemple, après les fortes tensions inflationnistes observées en 2017 avec un taux d'inflation cumulé de 55%, les prix intérieurs ont décéléré, contenant le taux d'inflation à 7,2% en 2018, niveau quasi identique de l'objectif optimal fixé par la BCC.

Aussi, le marché de change est resté relativement stable avec de faibles fluctuations de la monnaie locale face au dollar américain. Par rapport à l'année 2017 où la dépréciation du franc congolais a été de 31% et 27% respectivement sur les marchés interbancaire et parallèle, la perte de valeur de la monnaie nationale par rapport aux devises a été contenue à 2,7% et 3,7% sur les deux segments de marché en 2018.

A la fin de l'année 2018, une unité du dollar américain s'échangeait contre 1.636 CDF et 1.675 CDF respectivement sur les marchés interbancaires et parallèles pendant que la même unité se négociait à 1.592 CDF et 1.616 CDF une année plus tôt sur ces marchés respectifs.

Les réserves internationales de change se sont accrues également de 5% par rapport à leur niveau de 2017, atteignant ainsi 883 millions USD en 2018 équivalent à 4 semaines d'importation des biens et services sur ressources propres. Le niveau des réserves de change s'est renoué grâce aux rentrées des bénéfices réalisés par les sociétés minières et le paiement des droits de l'Etat.

S'agissant des finances publiques pendant l'année 2018, elles ont été gérées dans un contexte particulier, marqué par les activités liées au processus électoral qui ont été financées sur fonds propres du Gouvernement. A cela s'ajoute le financement des opérations militaires et sanitaires relatives aux diverses opérations sur le territoire et à la réplique contre les calamités et autres épidémies que le pays a connues.

Le budget de l'exercice 2018 étant de 10.351,1 milliards CDF, est en recul de 10,2% en le comparant au budget de 2017 qui était de 11.524,5 milliards CDF.

D'un montant de près de 5 milliards de dollars américains, le budget de l'Etat demeure très faible pour relever les défis de développement du pays et satisfaire les besoins de nos compatriotes dont la majorité vit dans la paupérisation avec un revenu journalier en dessous du seuil de pauvreté.

Ceci est reflété dans le Rapport sur le développement humain que le PNUD a publié en 2018 qui renseigne que pour l'année 2017, l'Indice du développement Humain, IDH, de la RDC est de 0,457 le plaçant ainsi à la 176^{ème} place sur les 189 pays considérés.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Qu'en a-t-il été de la facilité à faire les affaires en RDC ?

Le climat des affaires dans notre pays est et reste plombé par plusieurs entraves qui freinent le développement du secteur privé. Cela est attesté par le rang que la RDC a occupé à la récente publication du Rapport Doing Business de la Banque Mondiale.

Pour l'édition 2019, notre pays a reculé de deux places par rapport à l'année précédente, se classant à la 184^{ème} position sur les 190 économies considérées avec un score faible de 36,85 sur 100.

Néanmoins au nombre de réformes entreprises, notre Fédération a apprécié, à sa juste valeur, la diminution du taux de l'IBP de 35% à 30%. Cependant, pour ce qui est du secteur agricole au regard de son caractère stratégique pour le développement intégré de notre pays, la FEC souhaite que le taux de l'IBP dans ce secteur soit encore revu à la baisse pour le situer à moins de 18%.

Une autre réforme que nous avons saluée est celle relative à l'extension du Guichet unique pour le paiement des impôts et taxes aux entreprises relevant de la catégorie PME.

Malheureusement, cette réforme n'a connu aucun début d'exécution, alors que ces entreprises constituent pourtant notre meilleure chance de développement.

Comme j'ai eu à le dénoncer plus d'une fois, la mise en œuvre des réformes est souvent ralentie par des pesanteurs, notamment, financières, mais surtout de résistance au changement, dans le chef des administrations qui gênent le déroulé des mesures prises et surtout leur application.

Voilà pourquoi, je tiens ici à réaffirmer l'engagement de la FEC à accompagner le Gouvernement dans la définition des politiques publiques et la mise en œuvre des réformes nécessaires en vue d'améliorer très rapidement l'environnement des affaires dans le pays et attirer les capitaux frais dont le pays a tant besoin pour son développement.

Mesdames, Messieurs,

Ceci me permet d'évoquer **la mission syndicale de la FEC** et des actions menées pour la défense des intérêts des membres au travers des interventions qui leur sont apportées en matière fiscale et parafiscale, juridique et judiciaire, douanière, économique et sociale.

Dans la plupart de cas, votre Fédération a eu à dénoncer les tentatives de perception des droits, taxes ou redevances illégaux, les violations des procédures, les tracasseries administratives et policières, les disfonctionnement des services de l'Etat et tant d'autres irrégularités.

Cette branche syndicale occupe la majeure partie du temps de notre administration, comme pour dire que l'environnement des affaires est encore préoccupant tant au niveau central que provincial.

Je voudrais à ce sujet interpeller le Gouvernement sur un certain nombre de points parce que le climat des affaires ne devrait pas se limiter aux seuls indicateurs « Doing Business » qui sont présentés chaque année par l'ANAPI à la Banque Mondiale. Le climat des affaires, c'est et surtout ce que vivent au quotidien, les opérateurs économiques de notre pays et qui fait en sorte que nous soyons toujours à la traîne et moins attractif.

Les cas les plus frappants demeurent :

1. La transformation de l'ONC en l'ONAPAC avec l'extension abusive de ses interventions sur un grand nombre des produits agricoles, autres que le café, ce qui crée un sérieux problème de double emploi avec d'autres services publics en matière de contrôle comme l'OCC, les services de quarantaine de l'agriculture, l'Hygiène,

Ce problème ne fera qu'aggraver la situation actuelle de la RDC qui est importatrice nette de denrées alimentaires, ce qui constitue au vu de son potentiel en terres cultivables et arables, un scandale mais surtout un risque économique et social. Cette décision n'a fait qu'inciter les opérateurs à aller dans l'informel et pousser le Gouvernement à recourir aux importations en devises étrangères, alors que la législation devrait être adaptée pour favoriser l'émergence d'entreprises agro-alimentaires de taille industrielle, comme nous nous en faisons l'écho régulièrement auprès des Ministres successifs en charge du secteur ;

2. Le paiement de la Taxe de Promotion de l'Industrie (TPI) par les sociétés minières, le Premier Ministre ayant, par sa lettre du 13 février 2019 se rapportant au paiement de la Taxe de Promotion de l'Industrie (TPI) par les sociétés minières, instruit les membres du Gouvernement et autres notamment de veiller à ce que la TPI soit payée par les sociétés minières, à l'importation, sur toutes les marchandises liées ou non aux activités minières suivant les dispositions pertinentes du Code minier révisé.

Contrairement à une idée répandue par un certain lobby, la Fédération des Entreprises du Congo n'a jamais contesté la légalité de la Taxe de Promotion de l'Industrie, parce qu'elle est perçue

auprès de ses membres aux frontières par la DGDA et auprès des industries sur toute l'étendue de la République.

Ce que nous avons contesté, c'est la perception de cette taxe auprès des sociétés minières, le Code minier étant une Loi spéciale qui déroge sur la Loi particulière de 1989 mettant en place la « TPI ».

3. Le maintien et l'extension de la perception de la Redevance Logistique Terrestre « RLT » en sigle instaurée pour le renouvellement du matériel roulant pour une période de deux ans au Port de Matadi et qui a été élargie dans presque tous les postes frontaliers même là où il n'y a pas de voie ferrée, et ce en dépit de son caractère manifestement illégal ;
4. Les accusations non fondées de fraude ou d'importation illégale du courant électrique ou autres produits par les entreprises minières et de téléphonie mobile ;
5. Les contrôles économiques illégaux et irréguliers notamment ceux effectués par les services non habilités comme l'Inspection Générale des Finances, la police, le parquet, l'ANR, motivés par la recherche des gains faciles du fait de la prime des «aviseur ».

Pour toutes ces interventions, la FEC ne s'est pas uniquement contentée de dénoncer mais aussi, elle a proposé aux autorités compétentes des pistes de solutions aux problèmes auxquels les entreprises sont confrontées et visant l'amélioration de l'environnement au sein duquel elles opèrent.

Voilà pourquoi, je préconise l'adoption d'un document de politique et stratégies des réformes du climat des affaires, afin d'inscrire dans la durée les réformes et de coordonner les efforts. Ceci permettrait au pays d'engager des réformes inclusives, plus étendues et en profondeur avec des perspectives des résultats probants.

La Fédération des Entreprises du Congo a, poursuivi le lobbying auprès des autorités publiques pour l'application effective des recommandations issues des Fora sur l'amélioration du climat des affaires et la réforme du système fiscal mais elle a également plaidé pour la mise en place d'un mécanisme cohérent et coordonné en vue de rationaliser les missions de contrôle tout en contribuant à certaines réformes législatives notamment, comme le Code des accises et les nouvelles nomenclatures des impôts et taxes.

Sur le plan judiciaire, la Fédération a été obligée d'introduire des requêtes pour solliciter l'annulation ou la modification de certains actes légaux et réglementaires pour entrave à l'exercice des affaires ou pour violation d'autres dispositions légales ou réglementaires.

Une dizaine de dossiers en attente des décisions des instances judiciaires, notamment, la Cour de Cassation, dont certains remontent à plus de sept (07) ans, sont suivis dans ce cadre, laissant les opérateurs économiques dans l'incertitude.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

S'agissant des activités menées au cours de l'exercice 2018, il y a lieu de noter que la Fédération a poursuivi ses efforts de développement des activités liées à sa double mission consulaire et syndicale rentrant dans le cadre de la promotion des activités économiques des entreprises et la défense de leurs intérêts.

Parlant de la fonction consulaire, la Fédération a organisé plusieurs activités dont :

- **10 sessions de formation et 07 matinées d'information** en faveur des cadres et agents des entreprises portant sur les matières relatives au droit OHADA, à la sécurité sociale, à l'informatique, aux finances, à la comptabilité, la fiscalité, la législation douanière, aux assurances et au management ;
- **04 journées d'échanges** pour sensibiliser les entreprises sur les lois et règlements relatifs à l'exercice des affaires. C'est notamment les cas des lois portant sur les nouvelles nomenclatures des impôts et taxes, la nouvelle réglementation du secteur de Tourisme, la Loi sur la liberté des prix et la concurrence ainsi que les innovations apportées par la loi des finances.
- le Forum Expo **Café Cacao** qui a rassemblé plus de 300 participants et permis de formuler une soixantaine de recommandations pour développer les filières de café et cacao dans notre pays ;
- la **3^{ème} édition de la Conférence sur l'énergie** à l'issue de laquelle un état des lieux du secteur de l'électricité a été défini et les recommandations pertinentes formulées pour une meilleure politique énergétique nationale ;
- deux séances de la « Rentrée FEC » dont l'une tenue à Kinshasa et l'autre à Lubumbashi.

Toujours dans ce cadre, plusieurs opérateurs économiques ont participé à des foires, salons, conférences, foras et expositions à l'extérieur du pays tout comme la Fédération a reçu, en son siège, **09** missions économiques et commerciales étrangères.

Par ailleurs, la FEC a participé à plusieurs activités organisées par le Gouvernement central, les Provinces, les services publics ou privés ainsi que les organisations internationales au pays tout comme à l'étranger parmi lesquelles :

- le Forum Interprovincial organisé dans la Ville de Bukavu au Sud Kivu pour la production du projet de document de Politique foncière nationale de la RDC. A l'issue de trois jours de travaux, les participants ont adopté les options fondamentales relatives à la réforme foncière et formulé des recommandations à intégrer dans la politique foncière nationale.
- les 34^{ème} et 35^{ème} sessions ordinaires du Conseil National du Travail où les matières relatives au SMIG et ses modalités d'application ainsi qu'à la tension salariale ont été discutées ;
- la Table ronde pour la promotion des exportations des produits et services congolais ;
- la 3^{ème} Conférence minière tenue à Kolwezi dans le Lualaba.
- les journées portes ouvertes de l'ANAPI.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Concernant les activités de nos groupements provinciaux, d'une manière générale, l'exercice de l'activité économique s'est poursuivi dans un contexte de poursuite du processus électoral caractérisé notamment par :

- les troubles sécuritaires et les conflits armés et intercommunautaires.
- la résurgence de la maladie à virus Ebola et le choléra dans certaines Provinces;
- la flambée des prix des biens et services sur le marché local ;
- le délabrement avancé des infrastructures sociaux et de transport de base.

Ces faits caractéristiques de l'environnement économique, quoique diversement ressentis par les provinces, ne pouvaient que rendre difficiles les conditions de l'exercice des affaires.

S'agissant des relations entre les groupements provinciaux de la FEC et les pouvoirs publics, elles ont été relativement bonnes nonobstant quelques cas de violation des lois du pays et de tracasseries observés dans le chef de certaines autorités locales de nature à entamer négativement le climat des affaires.

Il s'agit notamment de :

- la non application ou la mauvaise application ou encore l'interprétation intéressée des textes des lois qui régissent l'activité économique. Tels ont été les cas de la taxe d'embarquement et débarquement des produits manutentionnés dans les installations portuaires, la redevance SOCODA, la taxe de pollution, la taxe spéciale d'assainissement due au déchargement, la taxe sur le certificat de bonne santé, la taxe professionnelle annuelle ;
- missions de contrôle économique irrégulières et illégales ;
- l'immixtion des services non habilités à exercer les contrôles économiques auprès des entreprises suivis des redressements fantaisistes. C'est notamment le cas des services de l'hygiène et assainissement, l'ONEM, la PNHF, l'IGF, la PNC, le Parquet, l'ANR, la DGM, etc. ;
- tracasseries administratives, fiscales, douanières et policières subies par les opérateurs économiques se concluant parfois par des arrestations ;
- la multiplication des taxes et autres droits de l'Etat ainsi que la majoration des taux d'imposition.

Pour palier toutes ces anomalies, j'appelle les animateurs de nos groupements provinciaux à plus de dynamisme et à faire montre d'esprit d'initiative en vue d'améliorer la qualité de nos interventions et conséquemment raffermir la confiance de membres.

L'Administration Centrale est là pour vous accompagner.

Mesdames, Messieurs,

En rapport avec **les organes statutaires de notre Fédération**, ils ont fonctionné normalement dans le respect des prescrits de ses Statuts et d'autres textes qui nous régissent.

L'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Direction, les Commissions Nationales, les Comités Professionnels ainsi que les Conseils provinciaux et locaux se sont réunis régulièrement pour examiner et traiter les dossiers des membres tout en formulant des recommandations ainsi que des directives appropriées pour la défense de leurs intérêts et la promotion de leurs activités.

Toutes ces matières sont développées dans le Rapport Général avec force détails.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Pour ce qui est des perspectives pour l'année 2019, selon le FMI, l'activité économique mondiale n'augure pas de meilleures perspectives à court terme. L'économie mondiale connaîtrait un taux de croissance de 3,3% en 2019, soit un repli de 0,3% par rapport à son niveau de 2018.

En République Démocratique du Congo, selon les prévisions publiées par la BCC, le pays devrait enregistrer un taux de croissance de 5,2% en 2019, soit une augmentation de 1,1% par rapport à 2018. Toutefois, certaines contraintes internes notamment les crises politiques et sécuritaires qui ne peuvent être écartées, pourraient peser négativement sur cette performance économique.

Le dynamisme du secteur extractif devrait continuer à impulser l'activité économique au niveau intérieur en dépit de la situation morose à l'international, même s'il est patent et je le dis encore une fois aujourd'hui, cette politique d'exportation de ces produits bruts, sans valeur ajoutée, annihile l'ambition de développement d'une industrie congolaise.

Comme j'ai eu à le dire lors de la cérémonie de présentation des vœux, le 29 janvier dernier, cette dynamique ne pourra se faire de manière immédiate, par manque de capacités productives et d'énergie.

C'est ainsi que la Fédération appelle à la mise en place d'un Gouvernement qui devra poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles afin de stimuler les investissements, améliorer le climat des affaires et renforcer la résilience de l'économie par la diversification économique.

Il faut également prendre des mesures urgentes à exécuter dans le très court terme pour attirer de nouveaux investissements dans les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée notamment dans les mines, l'agro-industrie, les transports, l'énergie, les assurances, les infrastructures en vue de concrétiser les bonnes intentions des Pouvoirs publics et de rassurer les investisseurs qui sont les détenteurs des capitaux et créateurs d'emplois et des richesses.

Notre Fédération souhaite aussi que soient enclenchées des réflexions sur les réformes à mener pour résoudre les différents problèmes qui plombent les investissements dans tous les domaines de l'économie nationale.

C'est entre autres les réformes liées aux secteurs des assurances, agricole, industriel, énergétique, des infrastructures et travaux publics ainsi que la politique salariale par la révision de dispositions fixant la tension salariale.

Dans cette perspective, le Gouvernement est appelé à mettre en place des mécanismes assouplis pour faciliter l'accès au financement à long terme pour les grandes, moyennes et petites entreprises ainsi qu'aux porteurs des projets (jeunes et femmes entrepreneurs) à des taux d'intérêt et des garanties bancaires répondant à leur niveau d'exploitation.

Il s'agit ici de mettre réellement en place une politique d'élargissement du secteur privé local en facilitant aux jeunes et aux femmes l'accès à l'entrepreneuriat, si réellement le pays veut profiter de son dividende démographique.

**Mesdames, Messieurs,
Chers membres,**

S'agissant de la politique salariale, il est important de rappeler qu'à l'issue de travaux de la 33^{ème} session du Conseil National du Travail tenue du 25 octobre au 01^{er} novembre 2017, les partenaires sociaux, dont la FEC, avaient convenu du réajustement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) en vue d'améliorer le pouvoir d'achat de travailleurs, particulièrement celui de la plus basse catégorie, qui restait encore maintenu à son niveau de l'année 2008.

Toutefois, devant les difficultés d'application de ce SMIG du fait de l'existence d'une tension salariale instaurant un SMIG pour chaque catégorie professionnelle, soit au total 17 SMIG, les mêmes partenaires sociaux avaient adopté une résolution lors de la 35^{ème} session du Conseil National du Travail tenue du 10 au 12 juillet 2018, résolution demandant au Gouvernement de mettre en place une commission tripartite chargée d'examiner la proposition de révision de ladite tension salariale et son adoption en urgence par une autre session du CNT.

Il se fait malheureusement qu'à la veille de la date d'entrée en vigueur du 3^{ème} et dernier palier de ce SMIG le Gouvernement n'a pas été capable de réunir les partenaires sociaux pour examiner cette question cruciale pour la survie des entreprises.

Face à cet impasse, la FEC a pris l'initiative, en ce début de mois de mai, d'approcher l'Intersyndicale Nationale du Congo pour parvenir à une solution consensuelle. Cette concertation n'a pas permis de rencontrer les préoccupations exprimées par les entreprises en rapport avec le paiement, à l'échéance, du 3^{ème} palier, sinon, un ralliement de nos partenaires à l'idée de révision de la tension salariale légale dont les résultats ne pourront être obtenus avant plusieurs mois du fait des exigences procédurales.

Devant cette situation, les entreprises membres de la FEC, qui n'ont cessé de s'exprimer sur leurs difficultés d'appliquer le SMIG dans son intégralité, n'auront plus que trois alternatives : soit rationaliser les charges d'exploitation, soit licencier MASSIVEMENT, soit encore mettre la clef sous le paillason.

Nous tenons à interpeller le Gouvernement sur ce sujet afin qu'une solution urgente soit trouvée.

Enfin, au lendemain de la tenue des élections du 30 décembre 2018, la FEC recommande au Président de la République, au nouveau Gouvernement et à toutes les autres Institutions issues de ce scrutin d'assurer la paix et la cohésion nationale sur toute l'étendue du territoire national en menant les réformes pouvant améliorer sensiblement le climat des affaires et booster rapidement le développement socioéconomique de la RDC.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Pour terminer, je voudrais réitérer mes remerciements à tous nos membres qui continuent de soutenir les actions que mène notre Fédération pour la défense et la promotion de l'activité économique.

A tous mes collègues membres du Conseil d'Administration, je voudrais sincèrement remercier chacun de vous pour le travail abattu ainsi que pour vos contributions diverses au profit de la communauté des entreprises membres.

Que soit également félicité le personnel de la Fédération pour son dévouement et la qualité des services rendus aux membres dans des conditions parfois pénibles. Je l'exhorte à persévérer et lui recommande d'améliorer davantage sa performance et l'image de notre Fédération.

Je vous remercie pour votre attention.